

ONT VOTÉ POUR:

Les honorables sénateurs

Aseltine,	Copp,	Howard,	MacLennan,
Aylesworth	Coté,	Hugessen,	Marcotte,
(sir Allen),	Duffus,	Hushion,	McDonald (Shédiac),
Ballantyne,	Fallis,	Jones,	McRae,
Beaubien	Farris,	King,	Molloy,
(Montarville),	Foster,	Lambert,	Murdock,
Beaubien (St-Jean-	Gouin,	Little,	Prévost,
Baptiste),	Haig,	Macdonald	Quinn,
Black,	Hardy,	(Richmond-Cap-	Robinson,
Blais,	Harmer,	Breton-Ouest),	Sinclair,
Buchanan,	Hayden,	Macdonald	Sutherland,
Calder,	Horner,	(Cardigan),	Wilson—42.

ONT VOTÉ CONTRE:

Les honorables sénateurs

Beauregard,	David,	Lacasse,	Robicheau,
Chapais	Fafard,	Paquet,	St-Père,
(sir Thomas),			Sauvé—9.

Elle est conséquemment résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur King propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat,

Ledit bill est lu, sur division, pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est, sur division, résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un bill (123), intitulé: "Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et,

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message ainsi conçu:

LE MERCREDI 29 juillet 1942.

Résolu: Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre accepte leurs amendements au bill No 56, Loi pourvoyant à